

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2023/52

Chapitre 1.1 Marchés Publics

Objet : Marché public de fournitures – Assurances 2024-2026

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre, à 17h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel le XXème, à Savines le lac, sous la présidence de monsieur Marc VIOSSAT, Vice-Président.

Séance du 19 décembre 2023

Date de convocation :
Le 23/11/2023

NOMBRE DE MEMBRES :
Effectif statutaire :24
(32 voix)
En exercice : 24
(32 voix)
Membres présents ou
représentés : 19
(27 voix)

Membres présents
Vote(s) pour 19
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Jean-
Michel TRON

Auxiliaire de secrétaire de
séance : Christophe PIANA

Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon : Marc AUDIER, Gérard CALVISI, Jacques BILLON-TYRARD, Christian DURAND, Georges GAMBAUDO, Christine MAXIMIN (pouvoir donné à Pierre VOLLAIRE), Michèle TETENOIRE, Bernard RAIZER, Pierre VOLLAIRE

Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon : Alain BETTI

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon : Sophie VAGINAY-RICOURT

Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) : Claire BARNEOUD, Joël BONNAFOUX, Carole CHAUVET (pouvoir donné à Claire BARNEOUD), Ginette MOSTACHI (pouvoir donné à Marc VIOSSAT), Valérie ROSSI (pouvoir donné à Joël BONNAFOUX), Marc VIOSSAT

Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de deux voix) : Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

Personnes invitées : Stéphane RUSSO (syndicat pro)

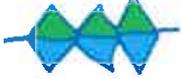
Exposé des motifs :

Le Vice-Président rappelle la nécessité de renouveler les contrats d'assurance du syndicat, arrivant à terme au 31 décembre 2023.

Une consultation a été lancée le 16 octobre 2023, décomposée en 5 lots :

- LOT n° 1 : Dommages aux biens mobiliers et immobiliers
- LOT n° 2 : Assurance des véhicules et risques annexes
- LOT n°3 : Responsabilité civile et risques annexes
- LOT n°4 : Risques statutaires pour les agents CNRACL et IRCANTEC
- LOT n°5 : Protection juridique des personnels et des élus

Dans ce cadre, la commission d'appel d'offres réunie le 19 décembre 2023 a pu statuer sur le choix d'un candidat suite à l'appel à concurrence lancé pour la conclusion de contrats d'assurance sur les trois prochaines années. Son choix s'est porté sur l'offre présentée par la société SMACL Assurances. Son offre étant économiquement avantageuse et complète.



Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- ☒ L'arrêté interpréfectoral n°05-2019-05-13-004 du 13 mai 2019 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;

CONSIDERANT :

- L'avis de la commission d'appel d'offres du 19 décembre 2023 relative au présent marché d'assurances pour la période 2024 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 19 décembre 2023 :

- ☒ **DECIDE** d'attribuer le marché public d'assurances 2024 - 2026 à la société SMACL Assurances selon sa proposition examinée par la commission d'appel d'offres du 19 décembre 2023 ;
- ☒ **AUTORISE** en conséquence le Président à signer ce marché et à effectuer les démarches nécessaires à cette décision ;

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

**Le Vice-Président,
Marc VIOSSAT**